

## Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identification de la substance ou du mélange

#### WD-40 Aérosol

#### Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant  
 Protection anticorrosion

#### Identification de la société/entreprise / Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WD40 Company, Europarc du Chêne, 11 Rue Edison, FR-69673 Bron Cedex  
 Téléphone 0472 146747 (08.00-16.00), Télécopieur 0472 146749  
 info@wd40.fr

Le courriel de la personne compétente: info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

#### Service d'information pour les symptômes d'intoxication:

Tél.:  
 ORFILA (France) +33 (0)1.45.42.59.59

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Tél. +49 (0) 700 / 24 112 112 (WDC)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### Pour l'homme

Voir point 11 et 15.

Le mélange est classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Le produit est extrêmement inflammable.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles.

Danger d'éclatement en cas d'échauffement

#### Pour l'environnement

Voir point 12.

Eventuelle dégradation des eaux par hydrocarbures.

Le produit peut former un film sur la surface de l'eau qui peut empêcher l'échange d'oxygène.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Aérosol

<b>Naphta lourd (pétrole), hydrotraité</b>	
<b>Numéro d'enregistrement (ECHA)</b>	-
<b>Index</b>	649-327-00-6
<b>EINECS, ELINCS</b>	265-150-3
<b>CAS</b>	CAS 64742-48-9
<b>Quantité en %</b>	60 - 80
<b>Symboles</b>	Xn
<b>Les phrases R</b>	10-65-66
<b>Catégories de classification / Indications de danger</b>	Inflammable, Nocif

**Dioxyde de carbone**

Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.

<b>Numéro d'enregistrement (ECHA)</b>	-
<b>Index</b>	---
<b>EINECS, ELINCS</b>	204-696-9
<b>CAS</b>	CAS 124-38-9
<b>Quantité en %</b>	1 - 5
<b>Symboles</b>	---
<b>Les phrases R</b>	---
<b>Catégories de classification / Indications de danger</b>	

Texte intégral des phrases R / H(GHS/CLP) en toutes lettres, voir rubrique 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

Eloigner la victime de la zone dangereuse.

Arrêt respiratoire - appareils de respiration artificielle nécessaire.

### 4.2 Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

### 4.3 Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

### 4.4 Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Consulter immédiatement le médecin

avoir la fiche de données sur soi.

Ne pas provoquer de vomissement.

Danger d'aspiration

### 4.5 Moyens spéciaux nécessaires pour les premiers secours

n.e.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction approprié

Mousse

CO2

Poudre d'extinction

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.

### 5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Eau

### 5.3 Danger particulier résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie peuvent se former:

Danger d'éclatement en cas d'échauffement

Oxydes de carbone

Danger d'explosion en cas d'échauffement prolongé.

Mélanges vapeurs / air explosifs

### 5.4 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu.

Selon l'étendue de l'incendie

Appareils respiratoires autonomes.

### 5.5 Autres indications

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir rubrique 13, ainsi que l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.1 Les précautions individuelles

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

Ne pas porter de chiffons de nettoyage imbibés de produit dans les poches de pantalon.

## 6.2 Les précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

## 6.3 Les méthodes de nettoyage

En cas de dégagement d'aérosol / de gaz, assurer l'alimentation suffisante en air frais.  
Substance actif:  
Recueillir avec des liants pour liquides (p.ex.: liant universel, sable) et éliminer selon le point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation

#### Informations pour une manipulation sans danger:

Voir point 6.1  
Assurer une bonne ventilation des lieux.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.  
Ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes.  
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.  
Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.  
Le cas échéant, prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2 Stockage

#### Exigences relatives aux entrepôts et récipients:

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.  
Respecter les règlements spéciaux sur les aérosols!  
Observer la régl. de gaz technique TRG 300 (prescription allemande).

#### Conditions de stockage particulières:

Voir point 10  
A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver au sec.  
Conserver au frais  
Stocker dans un endroit bien ventilé.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

Désignation chimique	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		Quantité en %:60 - 80
VME: 1000 mg/m <sup>3</sup> (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs))	VLE: 1500 mg/m <sup>3</sup> (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs))	VNJD: ---	
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94, 96, 106, 140 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs))		
Désignation chimique	Dioxyde de carbone		Quantité en %:1 - 5
VME: 5000 ppm (ACGIH), 5000 ppm (9100 mg/m <sup>3</sup> ) (AGW), 5000 ppm (9000 mg/m <sup>3</sup> ) (CE)	VLE: 30000 ppm (ACGIH), 2(II) (AGW)	VNJD: ---	
IBE: ---	Autres informations: DFG (AGW), FT n° 238		
Désignation chimique	Huiles minérales (brouillards)		Quantité en %:
VME: 5 mg/m <sup>3</sup> (ACGIH)	VLE: 10 mg/m <sup>3</sup> (ACGIH)	VNJD: ---	
IBE: ---	Autres informations: ---		

⊕ VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de

travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection respiratoire:

Normalement pas nécessaire.

En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.

Filtre A P 3 (EN 14387), code couleur marron, blanc

Protection des mains:

Gants protecteurs en nitrile (EN 374)

Protection des yeux:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau:

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué. Dans les préparations, la sélection a été effectuée de bonne foi, en tenant compte des informations relatives aux composants.

La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.

La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur utilisation. Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

### 8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

n.d.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales

Etat physique:

Aérosol

Couleur:

Brun clair

Odeur:

Caractéristique

### 9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point/intervalle d'ébullition (en°C):

176, Concentrés liquides

Point/intervalle de fusion (en°C):

< -66 (ASTM D-97), Concentrés liquides

Point d'éclair (en°C):

47, Concentrés liquides

Inflammabilité (solide, gaz):

Oui

Essai de la distance d'inflammation (UN Manual Test and Criteria, Part III, 31.4):

>= 75 cm

Essai d'inflammabilité dans un espace clos (UN Manual Test and Criteria, Part III, 31.5):

<= 300 s/m3 (le temps d'inflammation équivalent)

Essai d'inflammabilité dans un espace clos (UN Manual Test and Criteria, Part III, 31.5):

<= 300 g/m3 (la densité de déflagration)

Limite inférieure d'explosibilité:

0,6 Vol%\*

Limite supérieure d'explosibilité:

8,0 Vol%\*

\* Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Pression de vapeur:

7,2 bar (20°C), 9,4 bar (50°C)

Densité (g/ml):

0,817, Concentrés liquides

Hydrosolubilité:

Insoluble

Liposolubilité / solvant-huile:

n.e.

Viscosité:

< 1 cSt

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 20.09.2010 Remplace la version du: 25.08.2010 Date de PDF: 20.09.2010  
WD-40 Aérosol

### Conditions à éviter

Voir point 7

L'augmentation de pression entraîne un danger d'éclatement.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une températures supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.

### Matières à éviter

Voir aussi point 7.

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation forts.

### Produits de décomposition dangereux

Voir point 5.3

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë et effets immédiats

Ingestion, LD50 Rat oral (mg/kg):	> 5000, Substance actif
Inhalation, LC50 Rat inhalation (mg/l/4h):	n.d.
Contact avec la peau, LD50 Rat dermal (mg/kg):	n.d., Voir point 15.
Contact avec les yeux:	n.d.

### Effets retardés et chroniques

Sensibilisation:	n.e.
Effets cancérogènes:	Non, (NTP, IARC, OSHA)
Effets mutagènes:	n.e.
Effets toxique pour la reproduction:	n.e.
Effets narcotiques:	n.e.

### Autres indications

Classification selon la procédure de calcul.

Peuvent apparaître:

Irritation des yeux

Inhalation:

Maux de tête

Nausée

Vertige

Irritation des voies respiratoires

Influence sur/Endommagement du système nerveux central

En cas de contact de longue durée:

Dermatite (inflammation de la peau)

Ingestion:

Nausée

Vomissement

Diarrhée

Danger d'aspiration

## SECTION 12: Informations écologiques

Persistence et dégradabilité:

Pas facilement dégradable mais dégradable de façon inhérente (>20 -< 60%, 28d, OECD 310)

Comportement dans les installations de traitement d'eaux usées: En cas d'utilisation correcte des perturbations ne sont pas à craindre.

Toxicité aquatique:

Toxicité pour les poissons:

LC50 > 100 mg/l/96h \*

Écotoxicité: n.d.

\* Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Mobilité: n.d.

Accumulation: n.d.

Résultats de l'évaluation PBT

n.d.

Autres effets nocifs: n.d.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 20.09.2010 Remplace la version du: 25.08.2010 Date de PDF: 20.09.2010  
WD-40 Aérosol

### 13.1 Pour la substance / préparation / résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)

16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Numéro de la clé de déchets Autriche: 55373

Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple, installation d'incinération appropriée.

### 13.2 concernant les emballages contaminés

Voir point 13.1

Respecter les prescriptions administratives locales

15 01 04 emballages métalliques

15 01 01 emballages en papier/carton

Éliminer via "Duales System".

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Informations générales

Numéro NU: 1950

### Transport routier / transport ferroviaire (ADR/RID)

Classe/groupe d'emballage:

UN 1950 AÉROSOLS 2/-

Code de classification:

LQ: 5F

Codes de restriction en tunnels: 2

D

### Transport par navire de mer

IMDG-Code: 2.1/- (classe/groupe d'emballage)

EmS: F-D, S-U

Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.

AÉROSOLS

### Transport aérien

IATA: 2.1/-/ (classe/danger secondaire/groupe d'emballage)

Aérosols, inflammable

### Indications supplémentaires:

**Les dispositions relatives aux quantités minimum ne sont pas respectées ici.**

Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande

## SECTION 15: Informations réglementaires

### Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses incl. les directives de la CE (67/548/CEE et 1999/45/CE)



Symboles: F+

Indications de danger:

Extrêmement inflammable

Les phrases R:

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les phrases S:

23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

24 Éviter le contact avec la peau.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Suppléments:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le: 20.09.2010 Remplace la version du: 25.08.2010 Date de PDF: 20.09.2010  
WD-40 Aérosol

Conserver hors de la portée des enfants.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles.

Contient du (de la)

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Respecter les limitations:

Oui

Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII.

VOC 1999/13/EC:

66,92 % (w/w)

## SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Points révisés:

9

EUF0002

Les phrases suivantes représente les phrases R / phrases H (GHS/CLP) des ingrédients (mentionnés au pt. 3).

10 Inflammable.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)

TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)

IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)

VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)

WGK = Cat. du danger pour l'eau (Allemagne) - WGK 3 = Comporte un danger élevé, WGK 2 = Comporte un danger, WGK 1 = Comporte un faible danger pour l'eau. VwVwS = Consignes administratives pour les substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

VOC = Volatile organic compounds (composants org. volatils (COV)) / AOX = composés halogénés org. adsorbables

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

**Chemical Check GmbH, Wöbbeler Straße 2-4, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, +49 1805-CHEMICAL / +49 180 52 43 642, Fax: +49 5233 94 17 90, +49 180 50 50 455**

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.